

## **ROSELYNE BACHELOT PRESENTE LE PLAN DE RELANCE DU DOSSIER MEDICAL PERSONNEL**

Une première version du dossier médical personnalisé (DMP) sera généralisée en 2009 sur l'ensemble du territoire, a indiqué Roselyne Bachelot le 23 juin, lors de son déplacement à l'hôpital parisien Georges Pompidou.

Le dossier médical personnalisé (DMP) est conçu comme un outil de partage en ligne de données qui peut être exploité par l'ensemble du corps médical. Il permet de réunir, de conserver et d'échanger des données essentielles liées à la santé des patients : vaccins, traitements, hospitalisations, examens biologiques, allergies...

Ce système présente de nombreux avantages : rapidité dans le traitement des données, absence de répétition d'examens et partage d'informations entre les différents professionnels de santé de l'hôpital, mais aussi avec ceux suivant les patients à l'extérieur de l'hôpital, traçabilité des données, gain de temps pour le personnel administratif...

### **"Un libre choix"**

Pour la ministre, "le DMP est un service qui sera utile à chacun. L'accès à ce service doit relever d'un libre choix". Roselyne Bachelot compte donc supprimer les sanctions financières qui étaient prévues dans la loi de 2004 pour les patients qui n'ouvraient pas de DMP.

### **Déploiement national d'une première version du DMP en 2009**

Concernant le calendrier du projet, la ministre a indiqué qu'en 2009 devrait avoir lieu le "déploiement d'une première version du DMP sur l'ensemble du territoire". Ce "socle" devrait être "une présentation basique du dossier médical, qui s'enrichira au fur et à mesure, avec les médicaments délivrés (...), les comptes rendus de radiologie, les résultats des analyses de biologie et les comptes rendus hospitaliers".

Une nouvelle version du DMP viendra mettre à jour la première à partir de 2011 ou 2012.

Le patient, étant mieux informé et plus impliqué dans sa prise en charge grâce au DMP, sera mieux à même de bien suivre son traitement et sera, plus largement, acteur de sa propre santé.

.....